

Collège et École de Commerce André-Chavanne

Concours de la nouvelle littéraire 2021

4^e édition



Règlement du concours

Article premier : Le CEC André-Chavanne organise son quatrième concours francophone de la nouvelle littéraire. Il sera ouvert du 30 novembre 2020 au 27 avril 2021 à tout élève* fréquentant l'établissement, du collège, de l'école de commerce ou apprenti(e).

Article 2 : deux thèmes sont proposés, à choix :

« Le jour le plus étrange de ma vie » ou « Hasard ou destin »
--

Un titre original devra figurer en tête de récit.

Article 3 : Chaque auteur* ne peut envoyer qu'une seule nouvelle. Le manuscrit sera dactylographié et déposé en **5 exemplaires avant le mardi 27 avril 2021, 17h00**, au secrétariat de la Tour B ; les nom, classe, adresse, numéro de téléphone de l'auteur ainsi qu'un pseudonyme devront apparaître sur l'enveloppe. Le texte joint portera le nom du pseudonyme.

Une version informatique devra également être envoyée à **kevin.udrisard@edu.ge.ch**

Afin de garantir l'anonymat des candidats, les jurés recevront des textes anonymes ; seul le pseudonyme de l'auteur y figurera.

Article 4 : La nouvelle proposée ne devra jamais avoir été publiée ; elle ne doit être ni plagiat, ni adaptation, ni traduction libre d'une œuvre existante.

Article 5 : La nouvelle ne devra pas excéder **4'000 mots**.

Article 6 : La nouvelle peut être le fruit d'une collaboration à 2 ou 3 (maximum 3 personnes). Les auteurs devront alors se partager le prix, le cas échéant.

Article 7 : Le concours est doté de trois prix : prix pour un auteur du Collège groupes 100 ou 200, prix pour un auteur du Collège groupes 300 ou 400, prix pour un auteur en voie commerciale (CFC ou CP).

Le montant des prix varie entre 40.- chf et 120.- chf par candidat. Ces montants pourraient être modifiés.

Les textes des lauréats ainsi que les trois meilleurs textes suivants seront publiés dans le « Philoir », édition 2021.

Article 8 : Le jury sera composé de 5 membres, enseignants et bibliothécaires.

Article 9 : Les prix seront remis lors d'une cérémonie qui aura lieu **mardi 18 mai à 11h45 à la bibliothèque** de notre établissement. Les candidats seront avertis au préalable (**date éventuellement modifiable**).

**Dans le présent règlement, il faut comprendre les termes au sens épïcène.*